

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Mardi 17 Octobre 2017

Compte-rendu

La séance est ouverte à 15h46 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A: Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau représenté par Madame Isabelle Lefebvre-Tournier, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier,

Collège B : Maitres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand représenté par Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Nicole Muray,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Elisabeth Aubois représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Maryse Quéré,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Capucine Ruiz représentée par Monsieur Jean-Pierre Martin,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Madame Marielle Cadopi, Monsieur Patrick Gilli représenté par Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jean-Patrick Respaut représenté par Madame Nicole Muray,

La communauté d'universités et d'établissements.

Monsieur Philippe Prost,

Invités présents à la séance.

Le Recteur de l'académie de Montpellier

Monsieur Gilles Halbout, Madame Maryse Humbert, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Christian Lavergne, Monsieur Jean-Paul Udave



Compte-rendu

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Muray est désignée secrétaire de séance.

1- Adoption du Procès-Verbal du 7 juillet 2017

Madame Cadopi informe le conseil que le procès-verbal du conseil d'Ecole du 7 juillet est soumis à remarques mais ne pourra pas être voté car il a été envoyé trop tardivement. Aucune remarque n'est formulée. Le PV sera soumis au vote lors du prochain conseil d'Ecole.

2- Inscription des étudiants du master MEEF 1^{er} degré à Perpignan

Monsieur Iung informe le conseil que suite à un dysfonctionnement, l'UPVD a accepté plus de 30 étudiants que prévu dans le master MEEF « 1^{er} degré ». Afin de ne pas pénaliser les étudiants, ces étudiants seront inscrits à la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier sur le site de Perpignan. Pour cela, il a fallu que la Faculté d'Education crée un groupe supplémentaire et réorganise les emplois du temps. Cette intégration tardive et non prévue a nécessité un travail très important début septembre. Monsieur Iung tient à remercier l'Université de Montpellier et les personnels de la Faculté d'Education pour leur mobilisation dans l'intérêt des étudiants afin qu'une solution soit trouvée rapidement.

Afin que ceci ne se reproduise pas, les présidents de l'Université de Montpellier et de Perpignan via Domitia proposent que tous les étudiants du master MEEF 1^{er} degré soient inscrits à la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier dès la rentrée prochaine 2018/19.

Monsieur lung propose que le conseil d'École vote en faveur du texte suivant actant cette décision en matière d'inscription des étudiants et indiquant que les étudiants de l'UPVD candidats à suivre le master MEEF « 1^{er} degré » et remplissant les critères attendus pour l'accès dans ce master soient prioritaires pour suivre la formation sur le site de Perpignan :

« En accord avec l'Université de Montpellier et l'Université de Perpignan via Domitia, tous les étudiants de la mention du master MEEF « 1^{er} degré » seront inscrits à l'Université de Montpellier dès la prochaine rentrée 2018/2019.

Conformément à la réglementation, les critères d'examen des dossiers de candidature à la mention de master MEEF « 1^{er} degré » seront soumis au vote du conseil de la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier, de la commission CFVU de l'Université de Montpellier ainsi qu'à son conseil d'administration ainsi qu'au vote du conseil de l'ESPE et du CA de la COMUE-LRU.

L'ESPE est très attachée à la logique du maillage territorial de l'enseignement supérieur et connaît les difficultés sociales et économiques rencontrées par les étudiants de notre Académie, en particulier dans le Pyrénées Orientales et dans l'Aude.

Par conséquent, les étudiants de l'UPVD retenus vis-à-vis des critères d'examen des dossiers seront prioritaires pour suivre leur formation sur le site de Perpignan de la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier dès lors qu'ils mettent en vœu n°1 le site de Perpignan. »

Monsieur Udave indique que la pression sur le site de Perpignan n'est pas très forte de telle sorte que tous les étudiants remplissant les critères attendus pour s'inscrire en master MEEF « 1^{er} degré » pourront le faire et suivre la formation sur le site de Perpignan. Il rappelle que le premier critère consiste au suivi d'une UE de pré professionnalisation en licence et que le second critère concerne la mention de la licence obtenue par le candidat.



Madame le Recteur tient à souligner la qualité des échanges et la hauteur de vue de chacune des universités pour régler une situation qui était assez mal engagée. Cette évolution nous rapproche aussi des recommandations du CNESER en matière de simplification en termes d'inscription. Enfin, Madame le Recteur rappelle que le maillage territorial de l'enseignement supérieur est très important en termes d'équité pour la réussite en master.

• Avis sur les inscriptions des étudiants du master MEEF 1er degré à Perpignan

18 votants:

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 18

Les inscriptions des étudiants du master MEEF 1^{er} degré à Perpignan sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- Avis sur les modalités de contrôle des connaissances

Monsieur Iung indique que la charte relative aux modalités de contrôle des connaissances des masters MEEF n'a pas été modifiée au niveau de l'ESPE. De plus, les modalités des contrôles de connaissances des différentes mentions ont été adoptées par les conseils des universités concernées, aucun changement notable de modalité n'a été réalisé. Néanmoins, les modalités des contrôles de connaissance doivent être votées tous les ans.

• Avis sur les modalités de contrôle des connaissances

18 votants:

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 18

Les modalités de contrôle des connaissances sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés

4- Information du directeur.

Accréditation de l'ESPE.

Monsieur Iung informe le conseil du contenu de la lettre de la DGESIP qui acte de l'accréditation pour deux ans de l'ESPE suite au passage devant le CNESER.

Pour Madame Cadopi ce courrier est positif malgré quelques remarques. Madame le Recteur considère qu'il faille considérer positivement cette accréditation à 2 ans actant le travail réalisé dans l'ESPE de l'Académie de Montpellier. Le fait qu'il y ait une convention a été très apprécié par le ministère. Dans d'autres sites, il n'existe pas de convention aussi robuste liant les universités partenaires et le rectorat.

Madame le Recteur indique que quelques questions restent en suspens :

- L'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESPE vis à vis des personnels qui auraient une part très importante de leur activité au service de l'ESPE. C'est un sujet qui est abordé dans tous les dossiers, ce n'est pas une singularité de notre académie.
- Les inscriptions, car la DGESIP veut que toutes les inscriptions pédagogiques soient réalisées à l'ESPE laissant la possibilité que les inscriptions administratives soient réalisées dans différentes universités.

Monsieur Udave ne veut pas parler au nom du président de l'Université de Montpellier mais souhaite indiquer que le Président de l'Université de Montpellier n'a pas eu la même lecture du courrier de la DGESIP.



Information sur la réussite des étudiants

Monsieur Iung présente les résultats des étudiants.

Madame le Recteur rappelle la nécessité d'être exigeant au moment de la titularisation.

Monsieur Iung informe le conseil que l'élection partielle des représentants étudiants aura lieu le 29 novembre 2017 et que cette élection aura lieu en même temps que celle de la FDE de l'UM et l'UFR 6 de l'UPVM3.

Monsieur Iung excuse Madame Munier. Il indique que le travail consistant à renforcer les collaborations scientifiques entre les Académie de Montpellier et de Toulouse se poursuit dans un excellent esprit, tirant profit de la réussite du colloque organisé le 1^{er} et 2 juillet 2017 à Narbonne. Le second appel à projet « recherche » vient d'être lancé et sera expertisé au moins de novembre.

Monsieur Iung indique que le prochain conseil de l'ESPE aura lieu début décembre.

La séance se termine à 17h04

École supérieure du professorat et de l'éducation Languedoc - Roussillon

Conseil de l'ESPE du 17/10/17

- 1- Adoption du procès verbal du conseil du 7 juillet 2017 (reporté au prochain conseil)
- 2- Inscription des étudiants du master MEEF 1^{er} degré à Perpignan
- 3- Avis sur les modalités de contrôle des connaissances
- 4- Informations du directeur
 - 4.1- Accréditation de l'ESPE
 - 4.2- Résultats aux concours
 - 4.3- Résultats du jury de titularisation
- 4.4- Profil des fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie de Montpellier
- 4.5- Election des étudiants au conseil de l'ESPE calendrier prévisionnel

 ESPE-LR / École supérieure du professorat et de l'éducation en Languedoc-Roussillon /













Inscription des étudiants de la mention MEEF « 1^{er} degré »

- ➤ En accord avec l'Université de Montpellier et l'Université de Perpignan via Domitia, tous les étudiants de la mention du master MEEF « 1^{er} degré » seront inscrits à l'Université de Montpellier dès la prochaine rentrée 2018/2019.
- Conformément à la réglementation, les critères d'examen des dossiers de candidature à la mention de master MEEF « 1^{er} degré » seront soumis au vote du conseil de la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier, de la commission CFVU de l'Université de Montpellier ainsi qu'à son conseil d'administration ainsi qu'au vote du conseil de l'ESPE et du CA de la COMUE-LRU.











Inscription des étudiants de la mention MEEF « 1^{er} degré »

- Nous sommes très attachés à la logique du maillage territorial de l'enseignement supérieur et connaissons les difficultés sociales et économiques rencontrées par les étudiants de notre Académie, en particulier dans le PO et dans l'Aude.
- Les étudiants de l'UPVD retenus vis-à-vis des critères d'examen des dossiers seront prioritaires pour suivre leur formation sur le site de Perpignan de la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier dès lors qu'ils mettent en vœux n° 1 le site de Perpignan.











Modalités de contrôle des connaissances

- Les principes sur lesquels les modalités de contrôle de connaissance n'ont pas changé cette année, et ceci depuis deux années universitaires.
- Les conseils des Universités ont validé les MCC proposées











Accréditation de l'ESPE-LR pour 2 ans

ourrier de la DGESIP suite au passage du CNESER :

- ✓ Le dossier fait un point sur la gouvernance et montre l'évolution du projet de l'ESPE sur la formation et la recherche. Des avancées intéressantes en termes de cadrage et de mise en œuvre des formations peuvent être constatées et sont à souligner avec une offre de bonne qualité.
- ✓ On peut saluer l'existence d'un projet de convention précisant les moyens apportés à l'ESPE
- ✓ Il convient en sa qualité de maître d'ouvrage de la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation de positionner pleinement l'ESPE comme pilote du projet et d'aller plus loin dans l'affirmation du rôle de son directeur.
- ✓ Demande de centraliser les inscriptions pédagogiques à

Universités











4.1- Accréditation de l'ESPE-LR pour 2 ans

Courrier de la DGESIP suite au passage du CNESER :

- ✓ En conséquence, l'arrêté portant renouvellement de l'accréditation de l'ESPE pour une durée de 2 ans a été soumis au CNESER le 12 juillet, lequel a émis un avis favorable à l'unanimité.
- ✓ Le réexamen du dossier dans 2 ans portera sur le seul volet de la gouvernance et particulièrement sur le bilan d'activité des instances de gouvernance et du pilotage de l'ESPE.









Réussite master, concours et titularisation 1^{er} degré

Année	Nombre de lauréats total	Nombre de lauréats hors académie		Taux de réussite des M2 MEEF	Taux de réussite moyen
2015	472	219	32%	51%	37%
2016	568	162	38%	56%	42%
2017	505	133	39%	41%	39%

M1 MEEF: taux de réussite constant, réussite au concours proche de 40%.

M2 MEEF parcours non lauréats : réussite au concours pas meilleure que celle des M1 MEEF

Réussite master, concours et titularisation 1^{er} degré

Année	Taux de réussite M1 MEEF	Taux de réussite M2 MEEF parcours non lauréats	Taux de réussite M2 MEEF parcours lauréats
2014/2015	60%	50%	97%
2015/2016	58%	20%	91%
2016/2017	60%	43%	92%

Titularisation des PES: 4,7% de renouvellement, 0,2% de licenciement

Réussite en master et concours 2nd degré

	lauréats total	moyen des présents au concours
2014	232	40%
2015	295	42%
2016	310	41%
2017	303	42%

Nombre de Taux de réussite









Réussite en master et concours 2nd degré

	Taux de	Taux de réussite	Taux de réussite
	réussite M1	M2 MEEF	M2 MEEF
	MEEF	parcours non	parcours
		lauréats	lauréats
2014/2015	56%	33%	91%
2015/2016	58%	82%	
2016/2017	55%	33%	87%





Résultats du processus de titularisation 2017

CAPES:

Le tableau suivant permet de comparer les résultats des trois dernières années en n'envisageant le cas des stagiaires ayant leur M2 :

Nombre de	20	015	201	16	2017		
Stagiaires	589	100%	393	100%	329	100%	
Entretiens	66		30		51		
Renouvellement	24	4%	12	3%	12	3,6%	
Licenciement	1	0,1%	5	1,3%	4	1,2%	

Ceci donne un taux de non titularisation de 4,8%, en comparaison à l'an passé (4,3%) où le nombre de stagiaires était plus important.

17

4,3%

16

4,8%

CAPES EPS

Non titularisation

25

4,2%

38 stagiaires, 38 titularisations, 100% de réussite comme depuis

Résultats du processus de titularisation 2017

Résultats certifiés et agrégés (CAPA et Jury) :

Tous corps confondus, que l'évaluation des stagiaires dépendent d'une CAPA ou d'un jury, les résultats sont pour l'année 2016/17 globalement les suivants :

	Nombre	Pourcentage
Stagiaires	663	100
Titularisés	570	85,9
Non évalués	28	4,2
Renouvellement	51	7,6
Licenciement	5	0,7
Non titularisation	56	8,4

CPE:

100% de réussite au lieu des 94% de l'an passé

Résultats du processus de titularisation 2017 PLP

	2017		2	016	2015	
Total Stagiaires	114	100%	102	100%	94	100%
Dossiers non évalués :	9	7,89%	7	7,14%	12	12,76%
(Prolongation de stage, congés Maladie)						
Dossiers recevables	105	92,10%	95	93,1%	82	87,23%
Avis favorable à la	95/105	90,47%	76/95	80%	69/82	84,14%
titularisation						
Entretien avec le jury	10/105	9,34%	19/95	20%	5/82	6,09%
Avis après entretien :						
- Licenciement	1	0,95%	3	3,15%	1	1,21%
- Renouvellement de	3	2,85%	14	14,74%	4	4,87%
stage faute de M2	3	2,0370	14	14,7470	4	4,0770
- Renouvellement de	3	2,85%	2	2,10%		
stage		,		•		
- Favorable à la	3	2,85%				
titularisation						

Profil des FSTG au fil des ans

Mention	% FST	'G en pa	arcours	adapté		FSTG T		
Année	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
1er degré	54%	51%	42%	43%	47%	49%	56%	57%
2nd degré	57%	54%	47%	40%	39%	47%	53%	60%
Encadremen t Educatif	50%	52%	44%	35%	38%	50%	56%	65%











- ✓ Baisse de la proportion des parcours adaptés
- ✓ Augmentation des titulaires d'un seul M1

Profil des FSTG au fil des ans

Mention	% FSTG Titulaires d'un M2 MEEF/MEF			%FSTG Titulaires d'un M2 NON MEEF/MEF			% FSTG exemptés de diplôme					
Année	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2017	2017	2014	2015	2016	2017
1er degré	32%	24%	14%	13%	15%	21%	19%	20%	6%	6%	9%	10%
2nd degré	28%	21%	11%	8%	28%	28%	24%	25%	5%	5%	8%	7%
Encadrem ent Educatif	32%	25%	19%	18%	19%	13%	0%	6%	11%	13%	19%	11%

- ✓ Proportion des titulaires d'un M2 MEEF en baisse
- ✓ Proportion constante (20%/25%) de titulaires d'un master non MEEF
- ✓ Proportion non négligeable des exemptés de diplômes



Renouvellement partiel du collège des étudiants (4 sièges : 3 femmes et 1 homme)

Nature des opérations	Dates ESPE 2016	Dates ESPE 2017 à valider
Affichages des listes électorales	Jeudi 10 novembre	Mercredi 8 novembre
Dépôt des candidatures	Mercredi 16 et jeudi 17 novembre	Mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 novembre
Inscription sur les listes électorales	Corrections possibles jusqu'au dernier moment	Corrections possibles jusqu'au dernier moment
Scrutin	Mercredi 30 novembre	Mercredi 29 novembre







